

Ville de Houilles



# Guide pratique de la rentrée 2020-2021



VILLE DE  
HOUILLES

# Sommaire

## Chapitre 1 L'accueil périscolaire

L'organisation du temps scolaire et périscolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

p.2

Les différents accueils périscolaires

p.3

Organisation des mercredis et des vacances scolaires

p.4

Navette pour l'accueil de loisirs élémentaire Cousteau

p.6

## Chapitre 2 Les démarches administratives

Inscription aux activités périscolaires et extrascolaires

p.7

Procédures de réservation des accueils élémentaires et maternels

p.8

Définir un projet d'accueil personnalisé (PAI)

p.10

## Chapitre 3 Tarifs et règlements

Connaître son quotient familial  
Comment recevoir ma facture ?  
Comment régler ma facture ?  
Des questions sur les moyens de paiement ?

p.11

p.12

p.13

## Chapitre 4 Espace Citoyens

À quoi sert l'espace Citoyens ?  
Quelles démarches effectuer ?

p.14

p.15

## Chapitre 5 Communauté éducative

Le directeur d'école, les enseignants  
L'Atsem, l'animateur, le coordinateur  
Les associations de parents d'élèves

p.16

p.17

p.18

## Chapitre 6 Infos pratiques

Écoles maternelles et élémentaires  
Centres de loisirs du mercredi

p.20

p.21

# Édito

Chers Ovillois  
et parents d'élèves,

Une des missions essentielles des élus, est, nous semble-t-il, de faciliter au maximum la vie courante de leurs concitoyens.



C'est cet objectif que nous nous sommes fixés en initiant, dès juillet, la création du présent guide, sorte de récapitulatif de la vie scolaire périscolaire et extrascolaire (et de ses arcanes administratifs) de nos 3 500 jeunes scolarisés en écoles maternelles et élémentaires dans notre ville.

En collaboration avec les élus, les services éducation et communication de la Ville ont réagi vite et bien dans des délais imposés extrêmement courts, et durant la période estivale plus maigre en effectifs.

Nous tenions à les en remercier.

Cette première édition du *Guide pratique de la rentrée* sera distribuée par le corps enseignant à chaque famille et disponible aux divers points d'accueil municipaux. Il se veut, comme vous pourrez le constater, assez complet, mais est, naturellement, perfectible. Les avis et suggestions de ses lecteurs et utilisateurs, c'est à dire vous, sont vraiment les bienvenus, car cette publication est destinée à être pérennisée.

Dans la période chahutée actuelle, nous tenions aussi à souligner le travail des enseignants ainsi que des services techniques de la ville, qui ont tout fait pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions en ce début septembre, et ce malgré les contraintes supplémentaires liées à la pandémie.

Alors sincèrement,  
très bonne rentrée à tous (avec masque bien sûr).

Julien Chambon,  
Maire de Houilles

Elsa Simonin,  
Adjointe chargée des affaires scolaires,  
périscolaires et de la restauration

# Chapitre 1

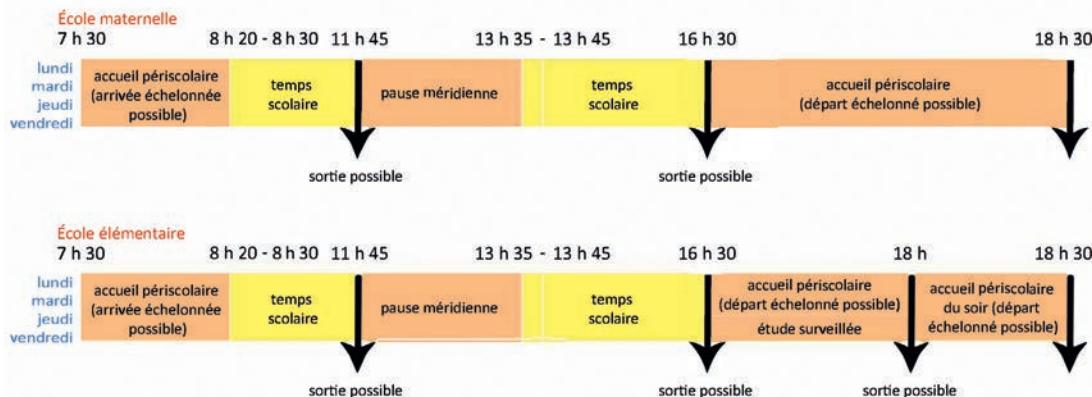
## L'accueil périscolaire



Retrouvez les tarifs des différentes activités sur [ville-houilles.fr/](http://ville-houilles.fr/) **accueils-de-loisirs**, rubrique « Tarif et facturation ».

## L'organisation du temps scolaire et périscolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les temps d'accueils scolaires et périscolaires se déroulent comme suit en maternelle et en élémentaire :



Pour savoir dans quelle école est scolarisé votre enfant, retrouvez la carte scolaire sur [ville-houilles.fr/vie-scolaire](http://ville-houilles.fr/vie-scolaire), rubrique « Carte scolaire ».

# Les différents accueils périscolaires



Retrouvez chaque semaine les menus préparés par la cuisine centrale sur [ville-houilles.fr/restauration-scolaire](http://ville-houilles.fr/restauration-scolaire).

En maternelle comme en élémentaire, lors des différents accueils périscolaires, les équipes d'animation mettent en place des activités sportives, culturelles, artistiques et des jeux libres, adaptés au moment de la journée et à la tranche d'âge de l'enfant.

## ACCUEIL DU MATIN

L'accueil est organisé dans l'école où est scolarisé votre enfant, de 7 h 30 à 8 h 20. Les enfants sont encadrés par des animateurs et les activités calmes sont privilégiées.

## ACCUEIL DU MIDI

L'accueil du midi se déroule de 11 h 45 à 13 h 35 dans l'école de votre enfant. Il comprend un temps de repas préparé par la cuisine centrale de la Ville. En maternelle, le temps de repos débute vers 13 h pour les petites sections.

## ACCUEIL DU SOIR

L'accueil du soir est organisé dans l'école où est scolarisé votre enfant.

### En maternelle

L'accueil est organisé de 16 h 30 à 18 h 30. Vous pouvez venir chercher votre enfant quand vous le souhaitez. **En maternelle, un goûter est fourni.**

### En élémentaire (CP à CM2), il existe plusieurs possibilités :

- 16 h 30 à 18 h : accueil périscolaire avec départ quand vous le souhaitez.
- 16 h 30 à 18 h : études surveillées avec départ à 18 h. Aucune sortie d'enfants en cours d'études n'est autorisée. Les études surveillées permettent d'effectuer le travail scolaire de manière autonome, sous l'autorité d'un enseignant.
- 18 h à 18 h 30 : accueil périscolaire complémentaire avec départ quand vous le souhaitez, uniquement pour les enfants qui ont fréquenté l'accueil du soir ou les études surveillées. **En élémentaire, vous devez fournir un goûter à votre enfant qui est pris entre 16 h 30 et 17 h.**

# Organisation des mercredis et des vacances scolaires

Les mercredis en période scolaire et durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis en fonction de leur école de provenance ou de leur lieu d'habitation. Les mercredis en période scolaire, l'accueil des enfants peut se faire selon plusieurs formules explicitées ci-dessous.

En maternelle comme en élémentaire, des activités et des sorties sont au programme des mercredis et des vacances, en lien avec le projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville.

Les familles sont invitées à prévoir des tenues pratiques adaptées à la saison et à la réalisation d'activités.

MATERNELLE			
ACCUEIL DU MERCRIDI (3 possibilités)			VACANCES SCOLAIRES
LIEU D'ACCUEIL	1/2 journée du matin	1/2 journée de l'après-midi	Journée entière
Accueil de loisirs du secteur (voir site Internet de la Ville)			
ARRIVÉE DES ENFANTS	7 h 30 - 9 h	13 h 30 - 14 h	7 h 30 - 9 h
RESTAURATION SCOLAIRE	OUI	NON	OUI
GOÛTER (fourni par la Ville)	NON	OUI	OUI
DÉPART DES ENFANTS	13 h 30 - 14 h	16 h 30 - 18 h 30	
NAVETTE	NON		



À chaque période de vacances scolaires retrouvez les plannings d'activités des différents centres de loisirs sur [ville-houilles.fr/documents-telecharger](http://ville-houilles.fr/documents-telecharger).



ELEMENTAIRE (CP à CM2)			
ACCUEIL DU MERCREDI		VACANCES SCOLAIRES	
1/2 journée du matin	1/2 journée de l'après-midi	Journée entière	Journée entière
<b>LIEU D'ACCUEIL</b>			<b>Accueil de loisirs du secteur (voir site internet de la Ville)</b>
ARRIVÉE DES ENFANTS	8 h - 9 h	13 h 30 - 14 h	8 h - 9 h
RESTAURATION SCOLAIRE	OUI	NON	OUI
GOÛTER (fourni par la Ville)	NON	OUI	
DÉPART DES ENFANTS	13 h 30 - 14 h	17 h - 18 h 30	
NAVETTE	OUI, seulement le matin*	OUI, seulement le soir*	OUI, le matin et le soir*

\* Uniquement pour le centre Cousteau. Pas de navette pour le centre Velter.

## Présentation du PEDT et du « plan mercredi »

Le PEDT est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions en direction des enfants et des élèves de manière à mieux respecter les rythmes, les besoins et les aspirations de chacun.

Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation nationale a souhaité qu'une nouvelle démarche appelée « plan mercredi » puisse être annexée au PEDT afin de valoriser et de diversifier plus spécifiquement les activités proposées le mercredi dans les accueils de loisirs.

## Les objectifs du PEDT à Houilles

- Favoriser les apprentissages, le développement personnel et le bien-être des enfants
- Favoriser le « vivre ensemble » en développant des projets autour de la citoyenneté, de la laïcité et de la prévention du harcèlement.
- Permettre à tous les enfants d'accéder à des actions éducatives de qualité.
- Renforcer les liens entre les membres de la communauté éducative ovilloise.

Retrouvez les informations relatives au PEDT, au « plan mercredi » et au règlement intérieur sur [ville-houilles.fr/documents-telecharger](http://ville-houilles.fr/documents-telecharger).

# Navette pour l'accueil de loisirs élémentaire Cousteau

Pour se rendre à l'accueil de loisirs Jacques-Yves-Cousteau, vos enfants ont la possibilité d'utiliser la navette mise à leur disposition gratuitement par la Ville. Pendant le trajet, les enfants sont encadrés par des animateurs du centre. Vous devez vous inscrire via votre espace personnel sur l'espace Citoyens.

## Les différents arrêts sont les suivants :

Arrêt	Emplacement de l'arrêt	Horaire du matin	Horaire du soir
Cousteau	Rue de Solférino	Rendez-vous pour le départ du circuit à 7 h 45	Rendez-vous pour le départ du circuit à 17 h 40
Le Ginkgo	7-9, boulevard Jean-Jaurès	8 h 05	18 h 02
République	Intersection de la rue des Archives et du boulevard Jean-Jaurès	8 h 09	18 h 07
Buisson	Intersection de la rue F-Buisson et de la rue Joseph-Bara	8 h 14	18 h 12
Kergomard	5, rue Ferdinand-Buisson	8 h 17	18 h 15
Jemmapes	62 ter, rue de Jemmapes	8 h 21	18 h 20
Détraves	76, rue des Martyrs-de-la-Résistance	8 h 24	18 h 23
Dunant	Intersection de la rue de Strasbourg et du square H.-Dunant	8 h 27	17 h 50
Michelet	Au niveau du 18, rue de la Marne	8 h 30	17 h 55
Cousteau	Rue de Solférino	Dernier arrêt du circuit entre 8 h 45 et 9 h	Dernier arrêt du circuit entre 18 h 30 et 18 h 45

Ces horaires sont donnés à titre indicatif sous réserve des conditions climatiques, sanitaires et du trafic routier.

# Inscription aux activités pérисcolaires et extrascolaires

# Chapitre 2 Les démarches administratives

Pour que votre enfant puisse participer aux activités périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire de procéder à une inscription complémentaire à l'inscription scolaire en remplissant le dossier d'inscription / fiche sanitaire. Celui-ci doit être renouvelé chaque année afin d'actualiser les informations indispensables à la sécurité de votre enfant.

**Sans ce dossier aucune réservation des temps d'accueils ne sera possible**

Vous pouvez procéder à l'inscription administrative en téléchargeant le formulaire sur l'espace Citoyens ou auprès de la direction de la restauration et de l'éducation (DRE) située au 32, rue de la Marne.

Cette inscription vaut acceptation du règlement intérieur des accueils, que vous pouvez télécharger sur [ville-houilles.fr](http://ville-houilles.fr)

Une fois cette inscription validée par la DRE, vous pourrez agir sur vos réservations et vos annulations pour les différents temps périscolaires et extrascolaires, après la création de vos lignes d'activités sur votre espace Citoyens.

# Procédures de réservation des accueils élémentaires et maternels

Pour réserver en ligne les temps de loisirs de votre enfant : munissez-vous de votre **identifiant** et de votre **mot de passe**. Connectez-vous ensuite sur **ville-houilles.fr** et accédez à votre **espace Citoyens**.

## PROCÉDURES DE RÉSERVATIONS POUR UNE PREMIÈRE CONNEXION

1. Connectez-vous à votre espace Citoyens.
2. Cliquez sur « créer une inscription ».
3. Cliquez sur le nom de l'activité choisie et laissez-vous guider.
4. Renouvez cette dernière étape pour chaque activité choisie.
5. Dans l'onglet « agir sur vos réservations », sélectionnez l'activité choisie.
6. Dans le calendrier, **cochez les journées** de présences souhaitées, **cochez la navette** si besoin.
7. Cliquez sur « passer à l'étape 2 » pour valider votre demande.
8. Procédez à **la vérification** de toutes vos réservations en cliquant sur l'agenda.
9. Pour effectuer de nouvelles réservations, recommencez à l'étape 5.



**La présence de votre enfant sans réservation préalable fera l'objet d'une tarification majorée. Retrouvez-la sur [ville-houilles.fr/accueils-de-loisirs](http://ville-houilles.fr/accueils-de-loisirs), rubrique « tarif et facturation ».**

## Délais de réservation et d'annulation des activités périscolaires

### Réservation / modification

#### En septembre

jusqu'à J - 15

#### Du 1<sup>er</sup> octobre au 6 juillet

jusqu'à J - 30

### Annulation

#### En septembre

jusqu'à J - 3

#### Du 1<sup>er</sup> octobre au 6 juillet

jusqu'à J - 10



## Délais de réservation et d'annulation des vacances scolaires

Vacances scolaires	Délais de réservation et de modification	Dates limites pour vos réservations
<b>Période de la Toussaint</b> du 19 au 30 octobre 2020	Du 14 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2020	8 octobre 2020
<b>Période de Noël</b> du 21 au 31 décembre 2020	Du 13 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2020	10 décembre 2020
<b>Période d'hiver</b> Du 15 au 26 février 2021	Du 8 au 25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> février 2021
<b>Période de printemps</b> Du 19 au 30 avril 2021	Du 8 au 29 mars 2021	6 avril 2021
<b>Période d'été (juillet)</b> Du 7 au 30 juillet 2021	Du 7 au 28 mai 2021	21 juin 2021
<b>Période d'été (août)</b> Du 2 au 31 août 2021	Du 7 au 28 mai 2021	22 juillet 2021



## Définir un projet d'accueil personnalisé

Si votre enfant présente un trouble de santé nécessitant des précautions particulières (pathologies, allergies, asthme, etc.), un projet d'accueil individualisé municipal (PAI) doit être mis en place.

Ce PAI permet au personnel encadrant de connaître les recommandations médicales, le protocole et les gestes d'urgence à appliquer le cas échéant. Aucune prescription médicale ne peut être assurée sans la réalisation d'un PAI.

Un tarif spécifique est appliqué pour les enfants bénéficiant d'un PAI « alimentaire ». Vous pouvez dès à présent télécharger le document de mise en place de PAI sur [ville-houilles.fr](http://ville-houilles.fr) ou le demander à la direction de la restauration et de l'éducation.





## Chapitre 3

# Tarifs et règlements

Les tarifs des différents temps périscolaires et extrascolaires sont établis en fonction du quotient familial calculé par le service éducation de la direction de la restauration et de l'éducation.

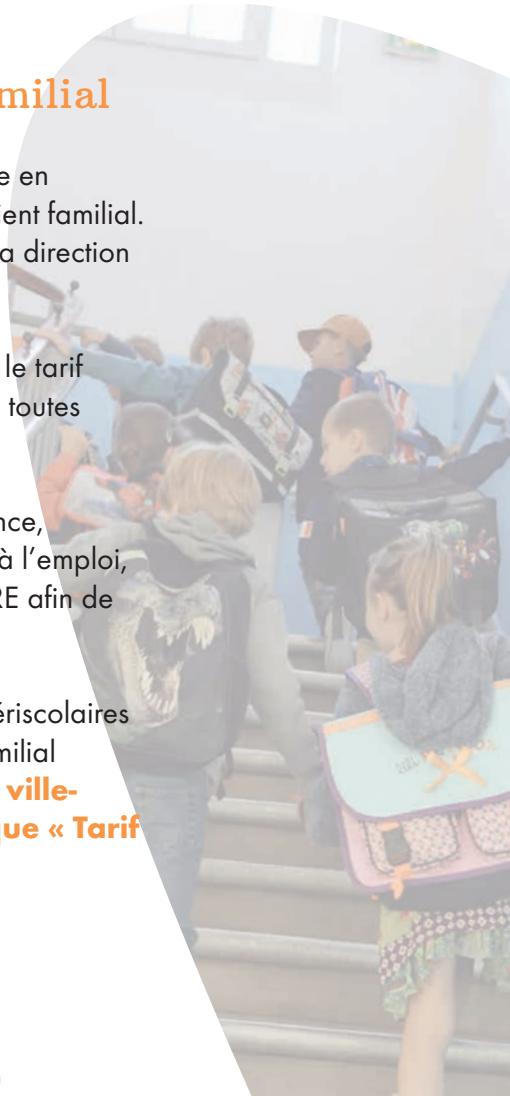
### Connaître son quotient familial

La participation financière des familles varie en fonction des prestations choisies et du quotient familial. Le quotient familial est à établir auprès de la direction de la restauration et de l'éducation (DRE).

En l'absence de calcul du quotient familial, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué à toutes les prestations.

En cas de changement de situation (naissance, séparation, divorce, perte d'emploi, retour à l'emploi, décès...), vous devez vous adresser à la DRE afin de faire établir un nouveau quotient.

Retrouvez la grille des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires en fonction du quotient familial applicable pour la saison 2020 - 2021 sur **ville-houilles.fr/accueils-de-loisirs**, rubrique « Tarif et facturation ».



## Comment recevoir ma facture ?

Les factures émises par la Ville sont établies, chaque mois, à terme échu. Vous recevez votre facture par voie postale ou vous pouvez souscrire à l'option dématérialisée, possible sur l'espace Citoyens. Dans ce cas, vous recevrez un courriel vous invitant à consulter votre facture sur l'espace Citoyens.

## Comment régler mes factures ?

Pour régler vos factures, trois possibilités s'offrent à vous :



### PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Avec ce moyen de paiement, vous serez automatiquement prélevé le 5 de chaque mois sur votre compte bancaire. Pour mettre en place le prélèvement automatique, il est nécessaire de contacter le service de la régie centralisée par courriel (regie-periscolaire@ville-houilles.fr) ou sur place parc Charles-de-Gaulle.



### PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN LIGNE SUR L'ESPACE CITOYENS

Vous pouvez payer en carte bancaire via votre espace personnel jusqu'à la date limite de paiement indiquée sur votre facture.



### PAIEMENT PAR ESPÈCES, CHÈQUE BANCAIRE OU CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Le paiement s'effectue directement auprès de la régie centralisée (annexe de la mairie, parc Charles-de-Gaulle). Seuls, les règlements par chèque peuvent être effectués par voie postale à l'ordre du Trésor public accompagné du coupon figurant sur la facture.

# Des questions sur les moyens de paiement ?



Contactez la régie :

Tél. : 01 30 86 33 85 / 73

Courriel : [regie-periscolaire@ville-houilles.fr](mailto:regie-periscolaire@ville-houilles.fr)

Adresse : parc Charles-de-Gaulle

# Chapitre 4

## Espace Citoyens

### À quoi sert l'espace Citoyens ?

L'espace Citoyens vous permet de réaliser les démarches en ligne liées à l'état civil, au recensement militaire, à la préinscription sur les listes électorales ainsi que toutes celles liées à la petite enfance et aux affaires scolaires et périscolaires.

En créant votre espace personnel, vous disposez d'un espace privé et sécurisé, grâce à un identifiant et à un mot de passe.



The screenshot shows the homepage of the Ville de Houilles Espace Citoyens. At the top, there is a banner featuring the city's coat of arms and the text "VILLE DE HOUILLES" and "ESPACE CITOYENS". Below the banner, there are several sections:

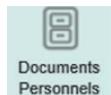
- MON ESPACE perso**: Includes fields for "Identifiant" and "Mot de passe", and a link "J'ai oublié mon mot de passe." with a "Connexion" button.
- Bienvenue sur l'Espace Citoyens**: A main heading with a subtext: "L'Espace citoyens vous permet de réaliser les démarches en ligne liées à l'état civil, au recensement militaire, à la préinscription sur les listes électorales ainsi que toutes celles liées à la petite enfance et aux affaires scolaires et périscolaires." Below this, it says: "En créant votre espace personnel, vous disposez d'un espace privé, sécurisé grâce à un identifiant et un mot de passe. Il vous permet de consulter l'historique de vos demandes, de suivre le traitement d'un dossier et de stocker vos pièces justificatives." There is also a date box showing "7 AOÛT 2020".
- JE N'AI PAS D'ESPACE**: A section for creating a new account, with a "Créer mon espace" button.
- ACTUALITÉS DE LA VILLE**: A section with a heading "Accueil des enfants en centre de loisirs cet été" and a link "Lire la suite".
- DÉMARCHES**: A section showing five icons for "Acte de naissance", "Acte de mariage", "Acte de décès", "Inscription", and "Inscription à l'opération...". Below this is a button "VOIR TOUTES LES DÉMARCHES EN CLIQUANT ICI".
- INFO**: A section with a heading "Prendre rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et passeports" and a link "Lire la suite".

# Quelles démarches effectuer ?

Dans votre espace personnel, de nombreuses démarches sont réalisables.  
Il est possible de :



consulter l'historique de vos demandes



suivre le traitement d'un dossier



réserver et annuler les activités périscolaires et extrascolaires



mettre à jour ses données personnelles



justifier une absence



éditer ses factures et payer en ligne



télécharger des documents utiles ou encore accéder aux actualités scolaires et périscolaires

Retrouvez un tutoriel complet à télécharger  
sur **ville-houilles.fr**, rubrique  
« Documents à télécharger »

# Chapitre 5

## Communauté éducative



### Le directeur

Il représente l'école auprès de la commune et des autres instances et prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public.

Il procède aussi à l'admission des élèves sur présentation du certificat d'inscription scolaire délivré par le service éducation de la Ville, établit les listes de classes, après avis du conseil des maîtres, et répartit les moyens d'enseignement dans son école.

De plus, il fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures d'école et co-organise le travail du personnel communal en service à l'école.

### L'enseignant

Il transmet le savoir, participe au développement de l'enfant et à l'acquisition des processus d'apprentissage. Il est le premier interlocuteur des familles pour tout ce qui concerne le temps scolaire.



## L'Atsem

L'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) participe à la communauté éducative. Il est une véritable référence pour les enfants tant sur le plan social qu'affectif et éducatif. Il assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Il nettoie les locaux et le matériel destinés aux enfants et intervient sur les différents temps périscolaires.

Sur les temps scolaires, l'Atsem est placé sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'établissement et sous la responsabilité directe de l'enseignant.

## L'animateur

Il est le référent pédagogique recruté par la Ville. Il construit le contenu pédagogique de l'ensemble des activités et encadre les enfants dans les accueils de loisirs, les centres de loisirs et durant la pause méridienne.

Il est le médiateur au sein du groupe d'enfants, gère les conflits, garantit le respect des règles de vie et de sécurité, écoute les enfants et « facilite » les échanges et les partages.

Il joue avec les enfants et les laisse jouer en répondant à leurs besoins. Enfin, il fait participer les enfants au non-gaspillage et au respect du matériel et des locaux.

# Le coordinateur

Le coordinateur est chargé de l'organisation de l'ensemble du temps périscolaire en école, des accueils pré- et postscolaires, de la restauration et des études surveillées. Il élabore le projet pédagogique avec son équipe et il est garant de son application. De plus, il encadre et accompagne les équipes dans l'organisation des différents temps périscolaires et extrascolaires. Il est l'interlocuteur privilégié des équipes enseignantes et des parents.



Les Ovillois

## Les associations de parents d'élèves

Dans les écoles primaires, elles représentent les parents d'élèves, participent aux conseils d'école et plus globalement à la vie des établissements scolaires.

Au mois d'octobre de chaque année, des élections sont organisées pour que les parents puissent élire, par un vote à bulletin secret, les parents d'élèves qui les représenteront. Cette année, les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu le vendredi 9 octobre 2020.

À Houilles, trois fédérations sont représentées dans la plupart des écoles : la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques de Houilles (FCPE), l'Association des parents d'élèves de l'enseignement public de Houilles (PEEP), l'Association autonome des parents d'élèves de Houilles (AAPEH).



# Chapitre 6

## Infos pratiques

### Écoles maternelles et élémentaires

#### Écoles maternelles

##### **Danielle-Casanova**

37, rue des Martyrs-de-la-Résistance

Direction : 01 39 68 19 42

Coordination périscolaire :  
06 61 81 23 85

##### **Léon-Frapié**

29, rue de Solférino

Direction : 01 39 14 05 50

Coordination périscolaire :  
07 60 31 40 61

##### **Pauline-Kergomard**

5, rue Ferdinand-Buisson

Direction : 01 39 14 38 02

Coordination périscolaire :  
06 61 81 24 76

##### **Victor-Schoelcher**

10, rue du Réveil-Matin

Direction : 01 39 14 65 49

Coordination périscolaire :  
06 30 66 37 77

##### **Jean-Piaget**

Rue Félix-Toussaint

Direction : 01 30 86 33 95

Coordination périscolaire :  
01 30 86 33 92 / 07 60 31 40 67

##### **Lucien-Waterlot**

6 bis, rue Florentin-Lasson

Direction : 01 39 14 05 64

Coordination périscolaire :  
07 60 31 40 55

##### **Salvador-Allende**

44, rue Hoche

Direction : 01 39 14 04 70

Coordination périscolaire :  
06 61 81 24 95

##### **Francis-Julliand**

3, rue du Docteur-Zamenhof

Direction : 01 39 14 00 70

Coordination périscolaire :  
06 30 66 37 98

#### Écoles élémentaires

##### **Ferdinand-Buisson**

72, rue de Stalingrad

Direction : 01 39 14 38 20

Coordination périscolaire :  
07 63 22 80 04

##### **Guillaume-et-Jean-Détraves**

32, rue André-Mauprime

Direction : 01 39 68 19 98

Coordination périscolaire :  
06 61 81 23 88



Découvrez en vidéo toutes les écoles de Houilles sur [ville-houilles.fr/vie-scolaire](http://ville-houilles.fr/vie-scolaire).

## Accueil de loisirs du mercredi

### Félix-Toussaint

Rue Félix-Toussaint

Direction : 01 30 86 33 93

Coordination périscolaire :

06 61 81 24 47

### Jules-Guesde

Allée Albert-Laporte

Direction : 01 30 86 33 94

Coordination périscolaire :

07 63 22 80 05

### Maurice-Velter

19, rue Émile-Combes

Direction : 01 39 14 44 84

Coordination périscolaire :

01 61 04 09 50 / 06 61 81 23 97

### Paul-Bréjeat

5, rue Ferdinand-Buisson

Direction : 01 39 14 38 24

Coordination périscolaire :

07 60 31 40 68

### Réveil-matin

5, rue Président-Kennedy

Direction : 01 39 14 64 64

Coordination périscolaire :

06 61 81 24 14

### Maternels

### Jean-Piaget

Rue Félix-Toussaint

Tél. : 01 30 86 33 92 /

06 79 04 87 05

### Francis-Julliand

3, rue du Docteur-Zamenhof

Tél. : 06 30 66 38 46

### Victor-Schœlcher

10, rue du Réveil-Matin

Tél. : 06 79 04 71 33

### Danielle-Casanova

37, rue des Martyrs-de-la-Résistance

Tél. : 07 86 04 48 86

### Élémentaires

### Jacques-Yves-Cousteau

23, rue de la Fraternité

Tél. : 01 30 86 33 48 /

06 30 66 43 43

### Maurice-Velter

19, rue Émile-Combes

Tél. : 01 61 04 09 50 /

06 72 88 95 43

# Direction de la restauration et de l'éducation

32, rue de la Marne

Tél. : 01 30 86 32 81

Courriel : [scolaire@ville-houilles.fr](mailto:scolaire@ville-houilles.fr)

## Accueil

Lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h 30.

Vendredi, de 8 h 30 à 12 h  
et de 14 h 30 à 17 h

Retrouvez l'ensemble des informations  
concernant le scolaire et le périscolaire  
sur **ville-houilles.fr** et sur :



Ville de Houilles



@villehouilles